



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2021

DELIBERATION N°D-21-04

VU les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'Environnement fixant les attributions du Conseil d'Administration,

VU les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'Administration,

VU les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'Environnement fixant les dispositions financières et comptables,

VU la délibération n°D18-18 du 29 juin 2018 approuvant la rénovation de la Maison du Volcan, désormais dénommée la Maison des Bains Jaunes, située en cœur de Parc national,

Considérant la fin des travaux de rénovation des bâtiments réalisés par le propriétaire, le Conseil Départemental,

Considérant, le rapport de la Directrice, démontrant la volonté du Conseil Départemental, du Parc national en partenariat avec la ville de Saint-Claude et l'Observatoire Sismologique et Volcanologique de la Guadeloupe de positionner cette structure comme halte, point d'accueil et d'information des visiteurs,

Considérant, le rapport de la Directrice, soulignant la volonté du Conseil Départemental d'assurer la gestion de la Maison des Bains Jaunes par un prestataire par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public,

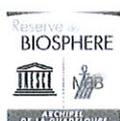
Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,

Décide

Article 1

Le conseil d'administration approuve que le Parc national soit partie prenante avec le Conseil Départemental pour :

- lancer la procédure relative au choix d'un titulaire ;
- sélectionner le candidat autorisé à gérer la Maison des Bains jaunes ;
- cosigner la convention d'occupation temporaire.

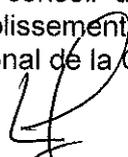


Article 2

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 12 février 2021.

Le président du conseil d'administration
de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe


Ferdy Louisy

La directrice de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe


Valérie Séné